

Stéphane BAVOIS

Alexandre BEAUDEAU

Nathalie BOUILLY MONTES

Cyril DESCHELLETTE

Esmeralda GONZALEZ

Sylvaine MOUTON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOLIHA GIRONDE

Association loi 1901

Siège Social : 211, Cours de la Somme
33800 - BORDEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mérignac

21, Avenue Ariane

BP 20023

33702 Mérignac Cedex

Tél. 05 56 34 60 00

Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr

<http://www.audial.fr>

SOLIHA GIRONDE

Association loi 1901

Siège social : 211, Cours de la Somme – 33800 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association SOLIHA GIRONDE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en question l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthodes » du paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 21 avril 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL

représenté par Cyril DESCHELLETTE

BILAN

ACTIF	2 020			2 019		
	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET EN EUROS	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET EN EUROS
	EN EUROS	PROVISIONS		EN EUROS	PROVISIONS	
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 198	61 012	4 186	59 664	57 349	2 315
Cessions brevets logiciels	65 198	61 012	4 186	59 664	57 349	2 315
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	586 917	360 497	226 421	472 961	312 638	160 322
Terrains	18 294		18 294	18 294		18 294
Constructions	383 257	215 531	167 726	280 460	192 179	88 281
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 050	2 050		2 050	2 050	
Autres immobilisations corporelles	183 316	142 916	40 400	172 157	118 409	53 747
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78 390		78 390	78 268		78 268
Participations	78 390		78 390	78 268		78 268
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	730 505	421 509	308 996	610 892	369 988	240 905
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
En-cours de production de services						
CREANCES D'EXPLOITATION						
Créances et comptes rattachés	6 368 975	187 994	6 180 981	5 600 339	131 475	5 468 864
Créances	747 303	7 639	739 664	775 858	4 625	771 233
Clients factures à établir						
Autres créances	785 612		785 612	493 634		493 634
Créances et comptes rattachés FSM	4 836 060	180 355	4 655 705	4 330 847	126 850	4 203 997
DISPONIBILITES	403 077		403 077	259 975		259 975
Trésorerie Fonds sous Mandat	100 322		100 322	95 840		95 840
Trésorerie	302 756		302 756	164 135		164 135
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 343		23 343	13 170		13 170
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMILES (II)	6 795 396	187 994	6 607 402	5 873 484	131 475	5 742 010
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)						
TOTAL DE L'ACTIF	7 525 900	609 503	6 916 398	6 484 377	501 462	5 982 914

BILAN

PASSIF	2020		2019	
FONDS PROPRES		281 487		237 363
Fonds Propres sans droit de reprise	433 101		433 101	
Autres réserves	62 060		62 060	
Report à nouveau débiteur	-257 797		-332 880	
Excédent ou déficit de l'exercice	44 123		75 083	
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I - SITUATION NETTE	281 487	281 487	237 363	237 363
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL II				
PROVISIONS		53 726		59 959
Provisions pour Risques	500		8 500	
Provisions pour Charges	53 226		51 459	
TOTAL III	53 726	53 726	59 959	59 959
DETTES		6 510 468		5 640 863
Emprunt CAISSE d'EPARGNE - PGE 2020	200 000			
Emprunt CAISSE d'EPARGNE - Réhabilitation SSO	179 180			
Emprunts et dettes financières divers	242 761		274 061	
Intérêts courus non échus	711		966	
Avances reçues Oganismes et Collectivités Locales -FSM	386 389		296 862	
Caisse d'avance UR SOLIHA ALPC	25 300		25 300	
Avances trésorerie FSM accordée par SOLIHA 33	116 312			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs SOLIHA 33	219 932		208 908	
Dettes et comptes rattachés - Bénéficiaires travaux créditeurs	4 028 047		3 820 061	
Dettes Fournisseurs FSM	380 334		284 464	
Dettes fiscales et Sociales	650 880		622 634	
Dettes FN SOLIHA-U.R.SOLIHA ALPC - AIS ALPC	80 622		107 608	
Autres Dettes				
Produits constatés d'Avance	70 717	70 717	44 729	44 729
TOTAL IV	6 581 185	6 581 185	5 685 592	5 685 592
TOTAL DU PASSIF	6 916 398	6 916 398	5 982 914	5 982 914

COMPTE DE RESULTAT

	BILAN 2020	% évolut	BILAN 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	7 140		13 960
Vente de biens et services			
<i>Vente de prestations de service</i>	1 688 531	6,0%	1 593 443
Produits de tiers financeurs			
<i>Subventions d'exploitation SOLIHA 33</i>	396 400		396 400
<i>Subventions d'exploitation EIE</i>	48 000		48 000
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	116 951		122 072
Autres produits	21 983		47 305
(I) TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>2 279 006</u>	2,6%	<u>2 221 180</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	250 096		262 115
Impôts, taxes et versements assimilés	90 440		94 292
Salaires et traitements	1 188 209		1 109 130
Charges sociales	467 001		447 710
Autres charges de personnel	26 620		28 266
Dotations aux amortissements sur immobilisations	51 521		41 433
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	104 880		76 626
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 767		33 102
Dotations aux prov. pour dépréciation immob. & financières			0
Autres charges	57 708		54 937
(II) TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	<u>2 238 241</u>	4,2%	<u>2 147 611</u>
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	40 764	-44,6%	73 569
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	1 201		787
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
(III) TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 201		787
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilés	1 067		1 446
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
(IV) TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 067		1 446
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	134	-120,4%	-659
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	40 899	-43,9%	72 909

COMPTE DE RESULTAT

	BILAN 2020	% évolut	BILAN 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 825		4 542
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Quote part de subvt.d'investissement virées au résultat	0		0
(V) TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 825		4 542
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 368
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	600		0
Dotations aux provisions et charges exceptionnelles	0		0
(VI) TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	600		2 368
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 225	48,4%	2 174
(VII) PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS	0		0
(VIII) IMPOTS SUR LE BENEFICE	0		0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 284 031		2 226 508
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 239 908		2 151 425
EXCEDENT OU DEFICIT	44 123	-41,2%	75 083
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Personnel bénévole			
Prestations en nature			
TOTAL			

Annexe des comptes annuels de SOLiHA, Solidaires pour l'Habitat de la GIRONDE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- 1 Description de l'association et de ses activités et faits significatifs de l'exercice**
- 2 Principes, règles et méthodes comptables**
- 3 Notes sur le Bilan Actif**
- 4 Notes sur le Bilan Passif**
- 5 Notes sur le compte de résultat**
- 6 Engagements hors bilan**
- 7 Autres informations**

Total du bilan avant répartition	6 916 398 €
Total produits d'exploitation	2 279 006 €
Résultat : excédent	44 123 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2020 par le comptable principal de l'Association et arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2021.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat, Gironde, créée en 1955, assure depuis sa création des activités d'intérêt général, contribuant à la politique du logement, notamment des personnes défavorisées sur l'ensemble du territoire de la Gironde.

Elle est membre adhérent du mouvement national SOLIHA, premier réseau associatif intervenant dans le domaine de l'habitat et qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire.

Considérant le logement comme une condition essentielle de l'insertion de l'individu dans la société, l'Association SOLIHA Gironde, s'est fixée comme projet social « l'insertion par l'habitat » et articule l'ensemble de ses activités autour des objectifs suivants :

- œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat,
- œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté,
- contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, ainsi qu'à la préservation et au développement du lien social et au maintien, voire renforcement de la cohésion territoriale,
- concourir au développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales, territoriales et participatives, à la transition énergétique et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

Pour parvenir à ces objectifs les métiers déployés par SOLIHA Gironde se détaillent ainsi :

- **la réhabilitation accompagnée** dans les projets de rénovation de l'habitat, des propriétaires occupants et des bailleurs;
- **l'accompagnement des personnes** pour assurer l'insertion dans la société par le biais du logement ;
- **la gestion locative** pour faciliter l'accès à un logement autonome, à loyer abordable ;
- **la production d'habitat d'insertion** pour les ménages fragiles
- **la conduite de projets de territoire** pour accompagner les collectivités dans la définition des stratégies opérationnelles sur le parc privé et dans leur mise en œuvre

SOLIHA Gironde est un organisme reconnu « **Service d'Intérêt Economique Général** », disposant des deux agréments de l'Etat conférés par arrêté préfectoraux :

- agrément d'ingénierie sociale, financière et technique
- agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale

Depuis 2014 l'Association a obtenu la **Certification de Service QUALICERT**. Cette certification traduit la conformité de ses services aux exigences d'un référentiel spécifique aux métiers déployés par l'Association, qui est celui des « services d'amélioration et d'adaptation de l'habitat à finalité sociale et d'insertion par le logement ».

SOLIHA Gironde est doté d'une organisation, de moyens et de méthodes rigoureux dignes d'une entreprise moderne et responsable.

Son organisation est structurée par secteurs d'activité, clairement définis, travaillant en osmose et en transversalité.

La structure compte un peu plus d'une trentaine de salariés, aux compétences multiples : urbanistes, géographes, aménageurs, architectes, ingénieurs du bâtiment et thermiciens-énergéticiens, techniciens hautement spécialisés, conducteurs de travaux, ergothérapeutes, conseillers en économie sociale et familiale, chargés d'opération spécialisés, conseillers en matière d'habitat et personnel administratif divers. Cette pluridisciplinarité est indispensable pour parvenir à couvrir l'ensemble des thématiques relatives à l'habitat et à son amélioration et/ou adaptation, au profit de bénéficiaires majoritairement en situation de fragilité.

FAITS CARACTERISTIQUES de l'EXERCICE

EVENEMENT CORONAVIRUS

L'exercice 2020 a été impacté par une circonstance exceptionnelle qui est celle de la propagation de l'épidémie « Coronavirus » sur l'ensemble du territoire français, qui a sérieusement perturbé l'activité économique.

Impact organisationnel

A compter du 17 mars 2020 afin de lutter contre la propagation de l'épidémie, un décret de confinement N°2020-260 a été promulgué et a contraint l'Association SOLIHA Gironde à adopter de nouvelles mesures de poursuite de l'activité dans le respect du protocole sanitaire.

A partir de cette date, SOLIHA Gironde mets en place un plan de continuité des services, par le biais du télétravail, garantissant une activité même si prioritairement administrative et d'écoute, permettant de répondre aux questions et aux exigences rencontrées par les bénéficiaires, les maîtres d'ouvrage et les partenaires. Dans le même temps, des mesures de suspension provisoire sont adoptées en matière de visites et d'interventions extérieures ainsi qu'en matière d'animations d'ateliers ou de tout autres dispositif comportant du présentiel.

En fonction des contraintes imposées par les missions, ainsi que des situations individuelles de chaque salarié, SOLIHA Gironde structure à compter du 17 mars, son activité de la manière suivante:

- mise en télétravail de 82% du personnel permanent soit 27 salariés
- mise en « maladie pour raison de garde d'enfant en bas âge » de 3 salariés
- et mise en « activité partielle » de 3 salariés embauchés depuis moins de 3 mois, en CDD pour accroissement temporaire d'activité, ne pouvant assurer du télétravail.

A compter du 15 avril 2020, et plus particulièrement pour les salariés en situation de « garde d'enfant » à compter du 1^{er} mai 2020 (date à laquelle la gestion et la prise en charge des absences pour « garde d'enfant » est transférée de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Pôle Emploi), suite à la prorogation des mesures de confinement l'Association SOLIHA Gironde est contrainte de remanier et d'adapter son plan de continuité des services en envisageant des mesures ponctuelles de placement en « activité partielle ».

Conformément aux directives gouvernementales, à compter du 11 mai 2020, un protocole sanitaire est mis en place au sein de SOLIHA Gironde afin de permettre la reprise progressive de l'activité tout en respectant l'instauration de « gestes barrière » et en préconisant la poursuite sur 2 jours semaine, du télétravail. Aucune heure d'activité partielle n'est désormais plus sollicitée.

Deux autres mises à jour du protocole COVID-19 seront communiquées au personnel suite respectivement :

- à la levée de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire français le 10 juillet 2020
- et le 14 août 2020, suite à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique, imposant des mesures de limitation de la propagation du virus, et qui a abouti à l'obligation du port du masque dans l'entreprise à compter du 1^{er} septembre 2020. .

Impact économique et financier

- Pendant la première période de confinement total, au vu du ralentissement important de l'activité, SOLIHA Gironde a sollicité, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire du COVID-19, le report de deux échéances relatives respectivement aux cotisations salariales et patronales URSSAF de février et mars 2020, pour un montant total de **73 765 €**.

Un échéancier pour le remboursement de cette dette, sans pénalités ni majorations, a été négocié en février 2021 afin d'apurer cette dette sur 8 échéances à compter du mois de mai 2021. Au 31-12-2021 la dette sera soldée.

- Ainsi que précisé plus haut, à compter du 15 avril 2020, suite à la prorogation des mesures de confinement, et au vu de l'absence de visibilité sur les perspectives de reprise en présentiel, l'Association après avoir consulté le comité social et économique de l'entreprise, dépose auprès de DIRECCTE une demande pour **6 980 heures** de recours éventuel à « l'activité partielle » pour les 3 mois suivants.

Sur cette période de confinement qui au final s'étalera jusqu'au 11 mai 2020, SOLIHA Gironde aura sollicité le financement de **1 911 heures** « d'activité partielle », pour un montant total d'indemnisation de **19 025,39 €**.

Ces heures se détaillent de la manière suivante :

- 735 heures « d'activité partielle » pour les 3 CDD embauchés depuis 3 mois et ne pouvant assurer du télétravail
- 455 h « d'activité partielle » pour 3 salariés en situation de « garde d'enfant » avec fermeture de l'accueil scolaire
- 721 heures « d'activité partielle » pour le personnel non cadre ayant épuisé leurs compteurs de congés ou RTT acquis.

- Par mesure de précaution, SOLIHA Gironde a sollicité au mois de juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat de **200 000 €** afin de stabiliser et renforcer sa trésorerie. Le remboursement de ce prêt n'interviendra qu'à la fin de la deuxième année de versement et s'étalera sur 5 ans, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,73%.
- Comme programmé depuis fin 2018, le projet de réhabilitation et d'extension du siège de l'association SOLIHA Gironde pour un montant total de 482 800 €, s'est lancé en 2020 mais bien entendu avec un rythme ralenti, suite aux problématiques de confinement. L'emprunt pour ce montant a été consenti en mars 2020, par la Caisse d'Epargne Aquitaine, Poitou, Charente, sur 15 ans au taux effectif globale de 0,826%.

Dans le courant de l'année 2020, les travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ancienne bâtisse qui accueille le siège de l'Association, ont démarré et en grosse partie ont été finalisés. Par contre, les travaux d'étude des sols et d'extension du bâtiment qui devaient être engagés en fin d'année 2020 ont été reportés sur 2021.

Un déblocage partiel de l'emprunt initial à hauteur de **179 180 €** a été sollicité, mi-novembre 2020, afin de procéder au règlement des factures d'immobilisation engagées.

- Malgré ces circonstances particulièrement pénalisantes, l'exercice 2020 se termine avec :
 - un résultat excédentaire de **44 123 €** et
 - et une « **situation nette** » au bilan de **+ 281 487 €**,Désormais le report à nouveau négatif se réduira à **- 213 674 €** après affectation de l'excédent de l'exercice (contre un report à nouveau négatif constaté le 31-12-2009 de **-641 604 €**).

1. PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations énoncées par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- de continuité de l'exploitation
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Dérogations, Changements de méthode, Changements de présentation

Cet exercice est le premier exercice d'application du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif.

L'application de ce nouveau règlement n'entraîne aucun impact significatif dans les comptes.

➤ **IMMOBILISATION INCORPORELLES et CORPORELLES**

METHODES D'EVALUATION

Les immobilisations incorporelles sont évaluées suivant la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Celui-ci est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables ;
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée ;
- après déduction des rabais commerciaux, des remises et des escomptes de règlements obtenus.

L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation corporelle est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Commentaires

Composants : Si dès l'origine, les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. La méthode des composants consiste à ventiler une immobilisation corporelle en fonction des différents éléments significatifs qui la composent et qui ont une utilisation différente de l'immobilisation principale "structure".

AMORTISSEMENTS

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est déterminable font l'objet d'un amortissement.

Par simplification, notre Association a conservé la durée d'usage pour les biens non décomposables.

La décomposition d'une immobilisation en composants a pour effet d'établir un plan d'amortissement séparé pour chaque composant.

La structure et les composants sont amortis sur leur durée d'utilisation réelle.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif (amortissement en fonction des unités d'œuvre possible).

Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Le début de la constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Ces plans d'amortissements définis à la date d'entrée de chaque actif sont révisables si les conditions d'utilisation changent chaque année.

Les amortissements des immobilisations sont calculés en fonction des durées suivantes :

- ✓ L'immeuble du siège social qui a fait l'objet d'une décomposition est amorti sur:
 - +50 ans en linéaire pour la structure
 - +20 ans en linéaire pour les façades, l'étanchéité et les installations générales
 - de 3 à 10 ans en linéaire pour les agencements.
- ✓ Les matériels techniques ainsi que les matériels de bureau et d'informatique sont amortis en linéaire sur 3 à 5 ans
- ✓ Le mobilier est amorti en linéaire sur une durée variant de 3 à 5 ans

➤ **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

VALORISATION

Titres

Le coût d'acquisition d'une immobilisation financière est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement.

Autres immobilisations financières

Le coût d'acquisition correspond au montant versé.

➤ **CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

➤ **PROVISION POUR INDEMNITES DE RETRAITE**

Conformément aux prescriptions du Code du Commerce et aux préconisations de la CNCC, l'Association SOLIHA Gironde pratique, en matière d'engagements pour départ à la retraite, la méthode des **provisions partielles** autorisée avant la publication de l'avis N° 2000-A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000.

Sont comptabilisés les montants des engagements de l'entreprise au titre des départs à la retraite pour tous les salariés qui atteignent l'échéance de « 5 ans avant la retraite ».

La date de départ à la retraite correspond à la date légale ou éventuellement à une date anticipée dans le cadre de régimes spéciaux, lorsque le salarié satisfait aux conditions requises par ce régime.

Pour tous les autres salariés, l'engagement en matière de pension est estimé et signalé à la page 15 du présent document.

En application des circulaires du 15-09-1998 et du 16-02-1999 et des lettres du Secrétariat d'Etat au Budget du 6-10-1999 et du 5-07-2000, l'Association SOLIHA Gironde a sectorisé les activités à caractère lucratif.

Le taux de prépondérance des activités sociales pour l'année 2020 s'élève à 86% contre un taux de 91% pour l'année 2019.

2. NOTE sur le BILAN ACTIF

Actif immobilisé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations acquisitions de l'exercice	Diminutions sorties de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▪ Concessions, brevets, licences	59 663,86	5 533,92		65 197,78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▪ Terrains	18 293,88			18 293,88
▪ Constructions	164 644,94	79 407,68		244 052,62
▪ Installations, agencements et aménagements divers	115 814,59	23 389,89		139 204,48
▪ Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 050,47			2 050,47
▪ Autres immobilisations corporelles	172 156,78	11 159,05		183 315,83
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
▪ Participations	78 267,71	122,00		78 389,71
▪ Autres immobilisations financières				
TOTAL	610 892,23	119 612,54		730 504,77

Les investissements en 2020 concernent :

1- en matière de logiciels :

- La souscription à une licence « Architecture Squared ALLPLAN »

2- en matière de « construction »

- Travaux de réhabilitation et réaménagement du siège social
Les travaux d'extension et de surélévation du bâtiment, initialement prévus pour 2020, ont été reportés sur l'exercice 2021 du fait de l'avènement de la pandémie COVID qui a eu pour effet de proroger le lancement du chantier

3- en matière « d'installations et d'agencements construction »

- Travaux d'isolation thermique de la bâtisse et d'aménagement de la nouvelle salle de réunion
- Equipement des ouvertures avec des stores roulants

4- En matière de « matériel informatique »

- Un périphérique de stockage "Synology NAS Serveur 2U 2.40 ghz"
- 1 stations graphique HP Workstation Z2 G4-MT+moniteur HP 23"

Amortissements

Amortissements	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions sorties, reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▪ Concessions, brevets, licences	57 349,19	3 662,96		61 012,15
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▪ Terrains	112 825,40	3 837,48		116 662,88
▪ Constructions				
▪ Installations, agencements et aménagements divers	79 353,14	19 514,63		98 867,77
▪ Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 050,47			2 050,47
▪ Autres immobilisations	118 409,31	24 506,24		142 915,55
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
▪ Participations	0,00			0,00
▪ Autres Immob.financière				
TOTAL	369 987,51	51 521,31		421 508,82

Dépréciations

Dépréciations	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers :				
▪ Créances SOLIHA 33	4 625,00	3 014,00		7 639,00
▪ Comptes de prêts				
▪ Créances FSM	126 849,80	101 865,81	48 360,47	180 355,14
TOTAL	131 474,80	104 879,81	48 360,47	187 994,14

Situation des créances

Etat des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
<u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u>			
Créances SOLIHA 33 et comptes rattachés	749 927,46	749 927,46	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 353,39	1 353,39	
État et collectivités publiques	3 236,37	3 236,37	
Produits divers à recevoir	737 733,75	737 733,75	
Autres créances – fournisseurs débiteurs	40 664,23	40 664,23	
Créances organismes financiers divers – dossiers FSM	4 836 059,83	4 836 059,83	
Charges constatées d'avance	23 343,26	23 343,26	
TOTAL	6 392 318,29	6 392 318,29	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

L'Association SOLIHA Gironde, développe des missions d'assistance administrative et financière visant « l'amélioration et l'insertion par l'habitat », qui respectent la procédure comptable de type « mandat financier » c'est à dire que l'Association se substitue au tiers bénéficiaire et paie les entreprises qui réalisent les travaux pour le compte du tiers bénéficiaire et encaisse, en contrepartie, les financements provenant des divers organismes financeurs.

Au 31 décembre 2020, le solde global des **créances détenues**, par SOLIHA Gironde, **pour le compte de tiers** sur l'ensemble des dossiers en file active se décompose de la manière suivante :

- Créances CAF 24 737,46 €
- Créances CARSAT 491 197,15 €
- Créances Caisses de retraite (IRNEO, CICAS, CNRACL...) 419 734,90 €
- Créances ANAH 3 506 685,74 €
- Créances Conseil Départemental 321 606,20 €
- Créances Crédit immobilier Gironde et autres 72 098,38 €

Montant total des créances FSM

4 836 059,83 €

Principales créances et produits à recevoir

Produits à recevoir	31-12-2020	31-12-2019
<u>Autres créances</u>		
▪ Conventions d'objectifs	133 880,00	133 880,00
▪ Honoraires études & animations	452 681,52	165 076,72
▪ Honoraires S. Technique (MO & AMO)	17 238,00	26 280,00
▪ Honoraires espaces EIE & EIEE	19 500,00	16 800,00
▪ Honoraires missions Habitat social	77 779,40	82 623,58
▪ Honoraires gestion locative-AIS	10 000,00	10 000,00
▪ Créances diverses	26 654,83	21 836,10
▪ Organismes sociaux - produits à recevoir		1 000,00
▪ Etat produits à recevoir		
▪ Tva déductible sur créances	3 236,37	1 735,70
TOTAL	740 970,12	459 232,10

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31-12-2020	31-12-2019
Charges d'exploitation	23 343,26	13 170,23
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	23 343,26	13 170,23

Les charges d'exploitation constatées d'avance concernent :

✓ des charges de maintenance et location	4 820,02 €
✓ charges de mise à disposition personnel	
✓ des charges d'assurance	9 508,63 €
✓ des charges de téléphone	267,83 €
✓ des charges d'abonnements	1 779,28 €
✓ des tickets restaurant	6 967,50 €
✓ Total général	23 343,26 €

4. NOTE sur le BILAN PASSIF

Tableau de variation des fonds propres

Variation des Fonds Propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation ou diminution	Montant à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
▪ Fonds propres sans droit de reprise	433 100,52			433 100,52
▪ Autres réserves	62 059,85			62 059,85
▪ Report à nouveau	-332 880,05	75 083,17		-257 796,88
▪ Excédent ou déficit de l'exercice	75 083,17	-75 083,17	44 123,26	44 123,26
SITUATION NETTE	237 363,49		44 123,26	281 486,75
▪ Fonds propres consommables				
▪ Subventions d'investissement				
▪ Provisions réglementées				
TOTAL	237 363,49		44 123,26	281 486,75

Tableau des Provisions

Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
▪ Provisions pour litiges	8 500,00		8 000,00	500,00
▪ Provisions pour pertes sur marchés à terme				
▪ Autres provisions pour risques et charges	51 458,93	1 767,03		53 225,96
▪ Provisions pour remises en état				
TOTAL	59 958,93	1 767,63	8 000,00	53 725,96

Etat des dettes

Détail dettes	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
<u>DETTES FINANCIERES</u>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit-ICNE	391 182,83	21 679,04	189 486,33	180 017,46
Emprunts et dettes financières divers+HCNE	231 470,01	26 333,23	105 332,92	99 803,86
Compte avances/FSM				
<u>AUTRES DETTES</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés SOLiHA 33 – Fonctionnement	219 932,21	219 932,21		
Personnel et comptes rattachés	193 016,00	193 016,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 318,52	190 318,52		
État et collectivités publiques	267 545,09	267 545,09		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes fonctionnement	80 621,56	80 621,56		
Autres dettes gérées en FSM	4 936 381,56	4 936 381,56		
Produits constatés d'avance	70 717,03	70 717,03		
TOTAL	6 581 184,81	6 006 544,24	294 819,25	279 821,32
Emprunts souscrits en cours d'exercice		31 337,27		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

1-Les emprunts de capital remboursés en cours d'exercice concernent :

- le remboursement du prêt à long terme de 500 K €, accordé par le CILG dans le cadre du protocole d'accord négocié avec l'ANPEEC en 2007, au taux de 0,5% sur 20 ans et dont le montant amorti au 31.12.2020 s'élève à 268 818,97 €
- le remboursement de l'emprunt à court terme de 50 K€, souscrit en mai 2017 pour le renouvellement du parc informatique au taux de 0,52% sur une durée initiale de 48 mois, qui a été prorogée de 6 mois du fait d'une interruption des prélèvements, dans le cadre des mesures exceptionnelles de facilités de trésorerie accordées par

le CREDIT COOPERATIF suite aux conséquences de la pandémie COVID. Le montant amorti de cet emprunt au 31-12-2020 s'élève à 38 419,56 €.

2-Nouveaux emprunts contractés en 2020 auprès de la CAISSE d'EPARGNE pour respectivement les raisons suivantes :

- mobilisation de fonds destinés à financer les travaux d'aménagement et d'extension du siège social de SOLIHA 33, situé 211, cours de la Somme à BORDEAUX
Le montant total de cet emprunt sur 15 ans s'élève à 482 807 €. Suite à la pandémie COVID les travaux d'extension du siège ayant été reportés, un déblocage partiel de cet emprunt a été accordé à SOLIHA 33 en novembre 2020 à hauteur de 179 180 € afin de financer les travaux engagés pour l'aménagement du siège
- Afin d'assurer une trésorerie fluide suite au ralentissement de l'activité pendant les périodes de confinement liées à la pandémie COVID 19, un Prêt Garanti Par l'Etat a été souscrit à hauteur de 200 000 € le 11 juin 2020.

3-Concernant les dettes liées à la gestion de fonds dans le cadre d'un « mandat financier » leur montant, figurant au passif du bilan, se décompose de la manière suivante :

➤ Factures artisans et fournisseurs	247 087,72 €
➤ Remboursements tiers bénéficiaires travaux	133 245,78 €
➤ Factures travaux en cours d'engagement	4 028 046,80 €
➤ Avance SACICAP	386 389,00 €
➤ Caisse d'Avance URA	25 300,00 €
➤ Avance de trésorerie accordée par SOLIHA 33	116 312,26 €
➤ <u>MONTANT TOTAL</u>	<u>4 936 381,56 €</u>

EQUILIBRE de la BALANCE relative aux Fonds gérés sous MANDAT

	Actif	Passif
Créances et comptes rattachés FSM	4 836 059,83	
Trésorerie disponible FSM	100 321,73	
Fournisseurs FSM		380 333,50
Dettes et comptes rattachés FSM		4 028 046,80
Avances FSM (CRAMA, SACICAP, URA, SOLIHA 33)		528 001,26
<u>TOTAL</u>	<u>4 936 381,56 €</u>	<u>4 936 381,56 €</u>

Détail des Charges à payer

Charges à payer	31/12/2020	31/12/2019
Organismes bancaires – intérêts courus	711,37	965,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés à payer	48 934,47	33 277,66
Personnel charges à payer	193 016,00	178 051,00
Dettes sociales	96 506,00	89 026,00
Dettes fiscales	109 674,01	64 519,47
TOTAL	448 841,85	365 839,65

Détail des Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	70 717,03	44 728,82
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	70 717,03	44 728,82

5. NOTE sur le COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation des concours publics et subventions reçues**

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation			420 400		24 000	444 400
Subvention d'investissement						
Total			420 400		24 000	444 400

5.2 - Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 15 800 € H.T. et correspondent aux travaux de contrôle légal des comptes.

5.3 - Ventilation des ressources par secteur d'activité :

En application des circulaires du 15-09-1998 et du 16-02-1999 et des lettres du Secrétariat d'Etat au Budget du 06-10-1999 et du 05-07-2000, l'Association SOLIHA Gironde a sectorisé ses activités.

Activité	31/12/2020	31/12/2019
<u>Prestations directement affectées :</u>		
Secteur 1 : Missions d'études	11 220	23 200
Secteur 2 : Animations d'actions d'aménagement, d'amélioration de l'habitat et de revitalisation	902 079	839 018
Secteur 3 : Assistance technique et maîtrise d'œuvre	204 693	245 489
Secteur 4 : Assistance à la maîtrise d'ouvrage	38 059	21 900
Secteur 5 : Accueil et assistance administrative et financière en vue de l'amélioration de l'habitat (dont EIE et EIEE)	406 537	489 427
Secteur 6 : Actions d'insertion par l'habitat et MOUS	539 425	391 309
Secteur 7 : Accompagnement social		
Secteur 8 : Gestion locative directe		
Secteur 9 : Gestion locative pour le compte de tiers	52 318	50039
<i>Dont conventions d'objectifs affectées sur les différents secteurs</i>	<i>396 400</i>	<i>396 400</i>
<u>Produits "mixtes" imputés aux différents résultats :</u>		
Cotisations	7 140	13 960
Autres produits divers	121 359	151 380
Produits financiers	1 201	786
TOTAL	2 284 031	2 226 208

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Opérations effectuées pour le compte de tiers

Le montant des travaux payés pour le compte de tiers bénéficiaires dans le cadre du « mandat financier » s'est élevé au cours de l'exercice 2020 à la somme de **3 380 542 €** pour 1732 dossiers en file active.

(En 2019 ce montant s'élevait à 3 011 160 € soit une évolution de +12,3%).

Locations longue durée

Les redevances restantes des contrats de locations longues, en cours au 31-12-2020, sont les suivantes :

Redevances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Contrat LOCATION VEHICULES CITROEN - <u>Renouvellement contrat de location pour 5 véhicules C3 en septembre 2020 (48 mois -85000 km)</u> <u>Du 28-09-2020 au 27-09-2024</u>	33 275,41	8 893,20	24 382,21	
GRENKE : contrat Photocopieurs KMC554Ee du 21-12-2015 au 31-12-2020	711,00	711,00		
Contrat location matériel informatique sur 63 mois 10 PC HP Probook 450 G7 15 8Go 3 PC HP Probook 450 G7 17 16Go 9 HP Thunderbolt G2 Matériel renouvelable tous les 24 mois avec possibilité de rachat à 1 €	23 499,00	4 476,00	19 023,00	
TOTAL	57 485,41	14 080,20	43 405,21	

Dettes garanties par des suretés réelles

	Montant de la dette	Nature de la garantie	Montant de la garantie
1- Emprunt souscrit auprès du C.I.L.G. dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure M.O.I signée le 17/11/2009 entre l'ANPEEC et l'Association SOLIHA Gironde (anciennement PACT HD de la GIRONDE). Garantie accordée par la Ville de BORDEAUX	500 000 €	<i>Aucune inscription hypothécaire</i>	

Engagements en matière de retraite

Conformément aux prescriptions du code du commerce et aux préconisations de la CNCC, l'Association SOLIHA GIRONDE applique, en matière d'engagements pour le départ à la retraite du personnel, la méthode des **provisions partielles** et cela depuis avant la publication de l'avis N° 2000-A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000.

Sont comptabilisés les montants des engagements de l'entreprise au titre des départs à la retraite pour tous les salariés qui atteignent l'échéance de « 5 ans avant la retraite ».

La date de départ à la retraite correspond à la date légale ou éventuellement à une date anticipée dans le cadre de régimes spéciaux, lorsque le salarié satisfait aux conditions requises par ce régime.

Au 31 décembre 2020 le montant total de la provision pour engagements de départ à la retraite, constaté en comptabilité, s'élève à **53 225,96 €** charges sociales incluses, les départs étant présumés à l'initiative du salarié.

Le taux de charges sociales et fiscales pratiqué est de 56%.

Pour les salariés n'atteignant pas le seuil des « 5 ans avant la retraite », le montant global des engagements pour indemnité de fin de carrière s'élève au 31-12-2020 à **143 525 €**, charges sociales et fiscales incluses au taux de 56% (non actualisé).

Les modalités de calcul de cette indemnité sont conformes à celles adoptées pour l'arrêt des comptes du 31-12-2019.

Pour l'exercice 2020, cette indemnité a été calculée à partir :

- ✓ du nombre d'années d'ancienneté à la date de fin de carrière du salarié,
- ✓ une date de fin de carrière fixée à **67 ans**,
- ✓ un **taux de turn-over variable de 0 à 10%** suivant l'âge du salarié au 31-12-2019,
- ✓ des tables de mortalité de 2004,
- ✓ un taux d'indemnité de départ de « 1/7 de mois » de salaire par année de présence.

Engagements en matière de formation

En 2020, sur les 803,50 heures de formation initialement programmées, du fait de la pandémie COVID 19 et du confinement imposé à compter du mois de mars 2020, 595 heures de formation ont été annulées.

Toutefois le personnel de l'association SOLIHA Gironde a pu bénéficier en 2020, de **208,50 heures de formation** déployées pour l'actualisation et le perfectionnement des compétences professionnelles, dont 53% de ces heures réalisées en « distanciel ».

Sur ces 208,50 heures de formation,

- Le coût correspondant aux frais pédagogiques s'est élevé à **3 840 €**
- Les coûts annexes (repas, déplacement, hôtel) se sont élevés à **542 €**
- Le coût salarial du personnel en formation s'est élevé à **5 503 €**

Soit un coût de revient global de formation de 9 885 €

La prise en charge financière par l'OPCO UNIFORMATION de ces 208,50 heures de formation, s'est élevée à **5 673,42€** grâce à la sollicitation des dispositifs de financement suivants :

- **0,00 €** fonds issus de la contribution légale de 1% (4DAF)
- **5 673,42 €** fonds issus de la contribution conventionnelle de 0,6 %

En 2020, les fonds mutualisés et destinés au financement d'« actions collectives » n'ont pas pu être mobilisés.

SOLIHA Gironde a financé sur ces fonds propres, **4 211,58 €** (43%).

Dans le courant de l'année 2020 le dispositif CPF n'a pas été sollicité non plus.

7. AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

Effectif ayant travaillé dans le courant de l'année 2020

CATEGORIES	Effectif équivalent Temps Plein rémunéré	Nombre de salariés rémunérés
Cadres & Agents de maîtrise	10	10
Employés	22	28
TOTAL	32	38